



Rennes, le 10 novembre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

### Encore quelques jours pour devenir « territoire à énergie positive pour la croissance verte »

L'appel à projets « 200 Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre Ségolène Royal en septembre dernier, vise à engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.

La date limite de dépôt des candidatures est repoussée au 1<sup>er</sup> décembre 2014, permettant ainsi aux territoires qui souhaiteraient être candidats d'avoir le temps de finaliser leur projet.

L'État souhaite encourager la mobilisation de tous les acteurs locaux concernés afin que les nombreuses initiatives bretonnes dans le domaine de la transition énergétique puissent à cette occasion être mises en valeur et dynamisées.

Cet appel à projets national a pour objectif de valoriser et encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique, qui passent notamment par la promotion des économies d'énergies, l'émergence d'une mobilité bas-carbone, le déploiement d'une économie verte et la diversification de la production d'énergie vers des sources renouvelables. Le dispositif permettra à ces territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets.

**Les territoires intéressés : communautés de communes ou d'agglomération, métropoles, Pays, territoires de ScoT ou autres, ont jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour candidater.**

Les candidats proposeront un projet territorial global, appuyé sur des actions concrètes et innovantes de court, moyen et long terme, et qui s'inscrira dans une démarche participative associant les acteurs économiques, les associations et les citoyens. Un territoire à énergie positive est un territoire qui vise à couvrir ses besoins énergétiques par des sources renouvelables locales tout en réduisant ses besoins d'énergie au maximum.

Les services de l'État et opérateurs sont mobilisés pour accompagner les territoires dans la formalisation de cette candidature, la recherche de financements puis la mise en œuvre du projet. Les DDTM (Direction départementales des territoires et de la mer) sont sur ces sujets les interlocuteurs de proximité pour les territoires.

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Bretagne et la délégation régionale de l'ADEME, en lien avec le Conseil régional, assurent la coordination du dispositif, notamment l'élaboration du cahier des charges régional et la sélection des dossiers aux différentes phases.

**Contacts presse :** Préfecture de Région - Françoise KIEFFER ☎ 02.99.02.11.80

ou DREAL Bretagne (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) - Corinne GILLET

☎ 02.99.33.42.10

L'appel à projets « 200 Territoires à énergie positive pour la croissance verte » s'inscrit dans une complémentarité avec les appels à projets régionaux existants (appel à projets « Boucles énergétiques locales » du Conseil régional, appel à projets « Plates-formes de la rénovation de l'habitat ») ou à venir.

Plus d'informations (dossier de presse, formulaire de candidature, etc.) sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/200-territoires-a-energie-positive.html>

Les candidatures doivent être adressées aux préfets de département.